

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Lundi 14 Avril à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 8 avril 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. BALZANO, Mme COSTA, M. ARESU, Mme BIANCAMARIA, M. CANEGGIANI, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.  
M. PAOLINI, Mme PIETRI-MISTRE, M. GOMILA, M. CAU, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. PIERI, M. CERVETTI, M. LUCIANI, Mme LANTIERI, M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Mme RIERA, Mme FERRI-PISANI, Mme SANGUINETTI, M. CASASOPRANA, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI	à	Mme RUGGERI
Mme FLAMENCOURT	à	Mme OTTAVY-SARROLA
Mme JEANNE	à	Mme BIANCAMARIA
Mme FATTACIO	à	M. LUCIANI

**Etait absent :**

M. FILIPPI, Conseiller Municipal.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	44
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 14 Avril 2014

Délibération N°2014 /64

**Constitution des Commissions.**

**Désignation des membres appelés à siéger au sein des commissions municipales.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Ces commissions de travail, bien que n'ayant aucun pouvoir de décision, ont un rôle déterminant dans l'étude des dossiers, leur préparation avant leur examen et, éventuellement leur adoption par l'assemblée délibérante.

Il rappelle également qu'il en est le Président de droit, mais que, lors de leur première réunion, elles peuvent désigner un vice-président qui pourra les convoquer et les présider s'il est lui-même absent ou empêché.

Dans les communes de plus de 3500 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Il a été décidé de retenir la création de quatre grandes commissions organiques, chacune composée de douze membres, afin de permettre à l'ensemble des conseillers municipaux nouvellement élus d'être membres de l'une au moins de ces commissions.

Sur le mode de fonctionnement : l'ensemble des conseillers municipaux, qu'ils soient membres ou non, peuvent assister aux séances de chacune des quatre commissions organiques. Cependant, seuls les membres ont voix délibérante.

Chaque commission, et selon l'ordre du jour qu'elle aura arrêté, pourra demander un rapport technique qui sera présenté par un responsable de l'Administration Communale.

### **Commission I Administration Générale-Finances-Personnel**

- Budget et affaires financières (programmation financière, fiscalité, taxes, redevances diverses, contrats et marchés publics)
- Ressources humaines et formation
- Evaluation des politiques publiques
- Technologies de l'information et des communications et développement des réseaux.

### **Commission II Aménagement et développement Durable**

- Urbanisme (planification et aménagements, PLU, Habitat, Logement, etc)
- Domaine public et privé de la commune

- environnement et cadre de vie (patrimoine environnemental, propreté, plages)
- Services de proximité.

**Commission III  
Culture et Société**

- Affaires culturelles et patrimoine culturel
- Affaires sportives et activités physiques, manifestations sportives
- Politique éducative
- Politiques et actions sociales (politique de la ville, CUCS, PLIE, CCAS, actions en faveur des personnes âgées et des retraités, prévention jeunesse, santé, etc..)

**Commission IV  
Dynamiques Urbaines**

- Tourisme et développement économique
- Port de plaisance
- Commerce et artisanat
- Voies publiques, circulation, stationnement, parkings

Le Conseil Municipal doit donc élire ses représentants à la proportionnelle dans chacune de ces commissions.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
Où l'exposé de son Président  
Et après en avoir délibéré**

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifié portant droits et Libertés de la Commune  
Vu la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat.  
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales.  
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales.

**DECIDE**

**A l'unanimité de ses membres  
présents ou représentés**

La création de quatre (4) commissions municipales plénières.

**ADOPTÉ**

La composition proposée par Monsieur le Maire.

**DESIGNE**

Pour faire partie des dites Commissions les membres dont les noms suivent :

**Commission I**  
**Administration Générale-Finances-Personnel**

- Budget et affaires financières (programmation financière, fiscalité, taxes, redevances diverses, contrats et marchés publics)
- Ressources humaines et formation
- Evaluation des politiques publiques
- Technologies de l'information et des communications et développement des réseaux.

**M. Sbraggia Stéphane**  
**M. Ferrara Jean-Jacques**  
**M. Pugliesi Pierre**  
**M. Balzano Christian**  
**Mme Santoni-Brunelli Marie-Antoinette**  
**M. Cau Pierre**  
**M. Luccioni Jean-François**  
**M. Gomila Jean-Michel**  
**M. Habani Yoann**  
**M. Cervetti Charles**  
**M. Casasoprana François**  
**M. Digiacomì Paul**

Groupe majoritaire : neuf (9) membres

Groupe « Aiacciu in seme, Ajaccio ensemble » : trois (3) membres

**Commission II**  
**Aménagement et développement Durable**

- Urbanisme (planification et aménagements, PLU, Habitat, Logement, etc)
- Domaine public et privé de la commune
- environnement et cadre de vie (patrimoine environnemental, propreté, plages)
- Services de proximité

**Mme Ottavy Nicole**  
**Mme Ruggeri Nathalie**  
**M. Voglimacci Charles**  
**M. Caneggiani Joseph**  
**M. Bacci Christian**  
**Mme Sicchi Annie**  
**Mme Falchi Isabelle**  
**Mme Bernard Camille**  
**M. Castellana Guy**  
**Mme Sanguinetti Julia**  
**Mme Guidicelli Maria**  
**M. Luciani Paul Antoine**

Groupe majoritaire : neuf (9) membres

Groupe « Aiacciu in seme, Ajaccio ensemble » : trois (3) membres

### **Commission III Culture et Société**

-Affaires culturelles et patrimoine culturel

-Affaires sportives et activités physiques, manifestations sportives

-Politique éducative

-Politiques et actions sociales (politique de la ville, CUCS, PLIE, CCAS, actions en faveur des personnes âgées et des retraités, prévention jeunesse, santé, etc..)

**Mme Guerrini Simone**

**M. Stéphane Vanucci**

**M. Aresu Jean-Pierre**

**Mme Ottavy Sarrola Rose-Marie**

**Mme Corticchiato Caroline**

**Mme Costa Nivaggioli Annie**

**Mme Massei Aurélia**

**Mme Pietri-Mistre Aghitella**

**Mme Isabelle Feliciaggi**

**Mme Lantieri Céline**

**Mme Ferri-Pisani Rose-Marie**

**Mme Riera Catherine**

Groupe majoritaire : neuf (9) membres

Groupe « Aiacciu in seme, Ajaccio ensemble » : trois(3) membres

### **Commission IV Dynamiques Urbaines**

-Tourisme et développement économique

-Port de plaisance

-Commerce et artisanat

-Voies publiques, circulation, stationnement, parkings

**Mme Marie-Ange Biancamaria**

**M. Antoine Paolini**

**Mme Jeanne Isabelle**

**M. Chareyre Antoni**

**Mme Falchi Isabelle**

**Mme Flamencourt Danielle**

**M. Kervella Philippe**

**Mme Pietri-Mistre Aghitella**

**Mme Zuccarelli Marie**

**Mme Villanova Emmanuelle**

**M. Pieri François**  
**Mme Fattaccio Françoise**

Groupe majoritaire : dix (10) membres

Groupe « Aiacciu in seme, Ajaccio ensemble » : deux (2) membres

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....  
**Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140414-2014\_64-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/04/2014

Publication : 28/04/2014

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

